Communications

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **86 (1935)**

Heft 6

PDF erstellt am: **27.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ.

Extrait du procès-verbal des délibérations du comité permanent, du 18 janvier 1935, à Zurich.

Présents : tous les membres, ainsi que, durant une partie de la séance, M. *Badoux,* professeur.

1° A été admis comme nouveau sociétaire : M. *Zehnder Jakob,* ingénieur forestier, à Soleure.

A démissionné : M. *Nater A.,* ancien juge au tribunal, à Frauenfeld.

2° Il sera remis gratuitement un exemplaire de « Unser Wald » ou de « Forêts de mon pays », à chacun des ingénieurs et architectes qui ont pris part à la « journée du bois », les 12/13 novembre 1934, à Zofingue. Les frais de cette dépense, soit environ 120 fr., seront supportés par le Lignum et la Société forestière suisse.

3° La Société suisse pour l'étude des carburants pour moteurs se propose d'organiser, en 1935, une deuxième course-concours, dans les Alpes, pour véhicules à moteurs utilisant des carburants divers. Les finances de la Société forestière suisse ne seront pas mises à contribution. Mais celle-ci salue avec plaisir une telle manifestation, qui constitue un moyen efficace de propagande en faveur de l'utilisation du gaz de bois.

4° Ainsi qu'on l'a fait pour la « Zeitschrift », il est décidé d'organiser, en commun avec le professeur H. Badoux, une action de propagande en faveur du *Journal forestier suisse,* à l'effet de lui gagner de nouveaux abonnés.

5° On a soulevé la question de tenir en commun l'assemblée générale de la Société forestière suisse et de l'Association suisse d'économie forestière. Son étude sera continuée.

6° Le garde-forestier communal *F. Hüberli,* à Hérisau, qui a publié une brochure : « *Das schweizerische Unterforstpersonal, seine Anstellungsverhältnisse und seine Stellung in der schweizerischen Forstwirtschaft* », demande une subvention pour lui aider à couvrir les frais de cette publication. Il lui en est accordé une de 200 fr. En outre, pour lui faciliter la vente, trois insertions auront lieu gratuitement dans les deux organes de la Société, à laquelle M. Hüberli aura à faire don de 20 exemplaires de son ouvrage.

COMMUNICATIONS.

Statistique des chevreuils abattus en Suisse depuis 1931.

Le chevreuil est incontestablement un des plus gracieux hôtes de nos bois, un de ceux que les promeneurs ont toujours grand plaisir à y voir gambader. Toutefois, le forestier ne l'y voit de bon œil qu'à la condition d'y être en nombre pas trop élevé. Car il est obligé de

tenir compte de la valeur des *dégâts* dont il se rend coupable. Or, ceux-ci peuvent atteindre un caractère de réelle gravité, quand il devient par trop nombreux. C'est ce dont font la fâcheuse expérience ceux de nos cantons qui ont admis le système de la chasse gardée *(Revierjagd)*.

En effet, le chevreuil fait large consommation de pousses et de bourgeons terminaux de plusieurs essences forestières, du sapin blanc surtout. Au moment où le mâle va mettre ses bois, il va se frotter contre la tige d'épicéas, pins et mélèzes, causant à l'écorce de la plante choisie une blessure qui peut provoquer sa fin *(frotture)*. Tant et si bien que dans certains cantons (Thurgovie, Zurich, Argovie) la régénération du sapin blanc, par exemple, en est rendue très difficile.

Les différents remèdes appliqués (appareils protecteurs métalliques des bourgeons; emploi de diverses substances chimiques à odeur forte, etc.) n'ont pas donné, en général, les résultats espérés, sans tenir compte du fait qu'ils sont assez coûteux.

En face de ces constatations fâcheuses, il semblerait que dans la plupart des cantons à chasse gardée, les organes responsables ont veillé à diminuer, depuis quelques années, l'effectif des chevreuils. Pour obtenir quelques précisions à ce sujet, nous avons prié le Service fédéral des forêts, chasse et pêche de vouloir bien nous communiquer les statistiques des années dernières. M. le Dr *Zimmerli*, à qui incombent les questions de la chasse, a eu la grande amabilité de nous donner un tableau très complet, ce dont nous le remercions cordialement. Nous en avons extrait les données suivantes, qui ne manqueront pas d'intéresser nos lecteurs.

Nombre de chevreuils abattus en Suisse.

	Cantons	en 1931	1932	1933	1934
Cantons à chasse gardée	Zürich	3086	3013	3599	4787
	Soleure	72	92	200	385
	Bâle-Ville	34	46	?	?
	Bâle-Campagne	297	365	407	429
	Schaffhouse	557	645	591	661
	Argovie	2327	2837	3115	3150
	Thurgovie	?	?	2343	2907
	Lucerne	?	128	176	315
Cantons avec chasse au permis	Berne	251	361	427	588
	Glaris	11	31	36	67
	Zoug	30	24	43	36
	Appenzell Rh.-Int.	96	112	115	145
	Appenzell Rh.-Ext.	363	448	517	540
	St-Gall	1093	549	1576	1817
	Grisons	1218	1310	1737	1773
	Neuchâtel	?	?	27	37
	Total (16 cantons)	9435	9961	14909	17637

Pour les 9 autres cantons (tous avec « chasse au permis »), les renseignements statistiques manquent. Mais il semblerait que le chevreuil y est faiblement représenté. Dans ce groupe de cantons, le nombre des chevreuils abattus par an peut être évalué à environ 200, au total.

Dans cette statistique sont indiqués séparément les mâles et les femelles tués, cela tout au moins pour les cantons à chasse gardée. Il suffira de voir ce qui en est à cet égard pour les cantons de Zurich et d'Argovie.

Année	Zurich		Argovie	
	mâles	femelles	mâles	femelles
1931	1795	1291	1286	1041
1932	1782	1231	1532	1305
1933	2063	1536	1605	1510
1934	2473	2314	1581	1569
Totaux	8113	6372	6004	5425

De ces quelques indications, nous pouvons déduire que parmi les chasseurs on tend, depuis quelques années, à diminuer le nombre des chevreuils, cela sans doute après avoir dû constater que les dégâts qu'ils causent aux forêts ont dépassé une juste mesure. Souhaitons que les chasseurs et les propriétaires de forêts sauront s'entendre pour maintenir l'effectif de ces gracieux hôtes de nos boisés à un niveau raisonnable. *H. B.*

CHRONIQUE.

Confédération.

Eligibilité à un emploi forestier supérieur. Conformément aux prescriptions actuellement en vigueur et à la suite des examens subis, le Département soussigné a déclaré éligibles à un poste supérieur de l'administration forestière :

MM. *Juillerat Edmond,* de Sornetan (Berne).
Knus Henri, de Märstetten (Thurgovie).
Lietha Anton, de Seewis (Grisons).
Ruedi Karl, de Zurich.
Wenger Gottfried, de Längenbühl (Berne).

Berne, 15 mai 1935. *Département fédéral de l'Intérieur.*

Ecole forestière. *Examens de diplôme.* A la suite des examens réglementaires subis pendant le mois d'avril, l'Ecole polytechnique a décerné le diplôme *d'ingénieur forestier* aux sept candidats dont les noms suivent :